

Instruire !

Juin- juillet 2016

« La vraie démocratie n'est pas de reconnaître des égaux mais d'en faire »

Éditorial

Well, it's done...

Le Royaume-Uni vient de claquer la porte de l'Union Européenne. Le résultat du référendum a surpris le plus grand nombre, des éditorialistes aux bookmakers en passant par les bourses. Pourtant, la victoire du « leave » n'a finalement rien de surprenant. Si la même question était demain posée aux Français, le résultat ne serait sans doute pas différent tant le rejet de l'Union Européenne paraît grand.

Il y a pourtant une énergie décuplée de la part des politiques, relayés par les médias – et par les programmes scolaires !- à nous faire adhérer à « l'idée européenne ». Mais l'image mythique des « Pères Fondateurs » animés de sentiments humanistes et pacifiques, voulant, au sortir de la deuxième guerre mondiale, créer une communauté stable et soudée autour d'une culture et d'un destin communs... cette image ne trompe plus grand monde aujourd'hui.

L'Union Européenne a été faite par les puissants pour les puissants. Dès l'origine, en 1952, avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les bases sont mises en place : limitation des aides de l'Etat en faveur des entreprises, suppression des restrictions sur les importations et les exportations, établissement de règles de concurrence libre et non faussée. La CECA est pilotée par une haute autorité indépendante des Etats, et donc déjà purement technocratique. Lui succède la Communauté Economique Européenne et la création d'un marché de 160 millions de clients. Les enjeux sont politiques – lutter contre l'adversaire soviétique – mais surtout économiques : libéraliser les échanges, multiplier les profits. Les Fondateurs de ce marché commun ? Des politiques qui sont aussi des financiers, des hommes d'affaire qui ne défendent finalement rien d'autre que les intérêts économiques des bourgeoisies nationales : le Français Jean Monnet, qui doit sa fortune au trafic d'alcool aux USA pendant la prohibition - fondateur de la Bancamerica-Blair ; coprésident du groupe Lazard. Le belge Paul-Henri Spaak, dirigeant du Parti Socialiste : administrateur du groupe ITT en Belgique, groupe industriel

SOMMAIRE

Éditorial	P. 1-2
Déclaration et compte-rendu CTA	P. 2-3
Campus des métiers	P. 4
Déclaration et compte-rendu CHSCT-D	P. 5-6
Délégation AVS à l'IA de Quimper	P. 6
Quand l'école devient une entreprise...	P. 7
Permanences - cotisations	P. 8

spécialisé dans l'armement et les télécommunications. Le néerlandais Dirk Stikker : ministre, administrateur de la Banque des Pays-Bas. Le belge Paul Van Zeeland : ministre, administrateur groupe Empain, puis Président de la Banque Belge d'Afrique... Et aujourd'hui encore, les financiers, les affairistes continuent d'œuvrer, au sein de l'Union Européenne, pour libéraliser à toute force, pour détruire, partout, ce qui reste d'acquis sociaux et de services publics. Parce qu'il y a toujours des profits à réaliser par quelques uns au détriment du plus grand nombre. Parce que les appétits du capitalisme sont sans limites.

Alors, « Bruxelles » impose partout les mêmes réformes de régression sociale. Les travailleurs français luttent aujourd'hui contre la Loi Travail. Les travailleurs espagnols ont fait de même, il y a peu. La Loi Travail version Mariano Rajoy a été adoptée il y a maintenant 4 ans. Le projet El-Khomri lui ressemble trait pour trait : licenciements économiques facilités, baisses des indemnités en cas de licenciements, accords d'entreprises en lieu et place d'accords de branches... Evidemment, le chômage n'a pas diminué. En revanche, les salaires, eux, ont baissé de 30% dans certaines entreprises.

Les travailleurs belges, eux aussi, se battent aujourd'hui contre la loi Peeters, du nom de leur ministre de l'emploi. Là encore les mêmes attaques contre les salariés : flexibilité débridée, individualisation des négociations avec l'employeur, contournement du contrôle syndical, augmentation du temps de travail, instauration de contrats à temps partiel sans indication d'horaires de travail, pour des salariés « à la demande » ; en clair, un retour au travail journalier.

On pourrait être tenté de croire que le « brexit »

est une victoire du prolétariat anglais qui aurait voulu mettre un coup d'arrêt aux politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne. C'est certainement vrai pour partie, mais pour partie seulement. Nul doute que parmi les partisans du « leave », nombreux sont ceux qui se sont laissés séduire par les discours xénophobes de Nigel Farage. Le vote britannique met en lumière la montée des politiques d'extrême droite en Europe. Or la montée de l'extrême droite est le pendant de l'affaiblissement du mouvement ouvrier. Le véritable barrage contre l'extrême droite, c'est un mouvement ouvrier fort, c'est un mouvement ouvrier uni, organisé qui lutte et qui gagne contre les politiques antisociales, contre toutes les régressions sociales.

Les confédérations syndicales, à commencer par la nôtre, doivent retrouver leur place dans la construction de ce mouvement ouvrier. Elles doivent donner des perspectives de victoire aux salariés, en particulier dans le combat contre la Loi Travail. La mobilisation contre le projet de loi El-Khomri entendra le 5 juillet dans sa 12^{ème} journée d'action. Pour l'instant, on tourne en rond, entre Bastille et Nation. Le nécessaire combat n'a pas commencé. Il devra unir les salariés du public et du privé. Les professeurs, qui forment les salariés de demain, ont toute leur place à prendre dans cette lutte. D'autant que si cette loi régressive est adoptée, les nouvelles dispositions du Code du Travail trouveront rapidement une transposition dans les textes réglementant la Fonction Publique.

Le projet de Loi Travail n'est ni amendable, ni négociable. Il doit être retiré !

Pour le bureau snfolc29,
Marianne Trégourès

Comité Technique Académique du 13 juin 2016

Déclaration de la FNEC-FP-FO — annonces du Recteur

Ce CTA aurait dû se tenir le 2 juin mais il a été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales qui voulaient ainsi dénoncer les violences policières dont ont été victimes les élèves du Collège Surcouf de Saint-Malo et leurs parents, qui se battent contre la fermeture annoncée de l'établissement.

Le CTA s'est finalement tenu le 13 juin 2016.

Au nom de l'ensemble des organisations syndicales, la FSU a lu une déclaration sur la fermeture du Collège Surcouf et les incidents survenus au début du mois. Avant d'entamer les travaux, le Recteur a tenu à faire une déclaration pour exprimer ses regrets, tout en se dégageant de toute responsabilité dans cette affaire. Il a essayé d'argumenter sur la fermeture, donnant des raisons pédagogiques, économiques et politiques ; et pour lui, l'argument pédagogique l'emporte.

Déclaration de la FNEC-FP FO Comité Technique Académique du 13 juin 2016

**Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,
Mes Camarades,**

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre la décision unilatérale du Premier Ministre de mettre en œuvre le protocole dit « PPCR », et la décision de la ministre de l'Éducation Nationale, d'ouvrir des concertations réduites à des organisations syndicales triées sur le volet ; cela prouve bien que ce semblant de dialogue social est une mascarade, que derrière une communication bien huilée sur l'augmentation des salaires, se cache le retour de l'évaluation des enseignants par leurs chefs de service et la disparition des différents rythmes d'avancement de carrière.

Pour tous, cela se résumera à 0 € de plus sur la fiche de paye par un jeu d'écriture. Le transfert de primes en point d'indice permet d'afficher une amélioration des traitements de début et de fin de carrière pour un coût zéro pour l'administration.

Ce ne sera tangible que pour le calcul de la pension. Mais, comment penser que 6 points de plus dans le calcul de la pension vont changer la vie quotidienne des futurs retraités qui subissent les conséquences des réformes Fillon et Ayrault ?

Le projet loi travail est en cohérence avec les réformes déjà engagées : la loi de refondation de l'école, la réforme des rythmes, la réforme des collèges, le Projet Educatif Territorial, la réforme territoriale, la remise en cause des formations et des diplômes professionnels. Toutes ces réformes conduisent à faire prévaloir les dispositions locales sur les règles nationales et à accroître les inégalités.

J'en viens à la lutte que mènent nos collègues des EREA de l'académie, qui vous disent une chose bien simple : un internat d'EREA est un internat éducatif, et il a besoin de quelqu'un qui soit à la fois enseignant et éducateur. En voulant à toute force mettre des ASEN à la place des Professeurs des Ecoles en Internat (PEI), vous vous placez en position de vous priver de personnels qualifiés, et, plus grave encore, vous prenez une lourde responsabilité : celle de désorganiser la rentrée dans les EREA de l'académie, tout comme la réforme des collèges le fait en réduisant la part des enseignements disciplinaires. Face aux revendications des collègues des EREA, vous n'avez pas jugé utile de répondre comme l'a fait votre homologue de Caen, qui a temporisé à la demande de nos collègues de Saint-Lô, ce que vous pouvez encore faire, plutôt que d'appliquer aux PEI une lettre de cadrage qui à elle seule est une triple agression : d'une part parce qu'elle crée du droit académique, alors

que nos ORS ne peuvent être fixées que par décret ; ensuite, parce qu'elle confie à un chef d'établissement la responsabilité de définir le contenu d'une mission, ce qui constitue une inversion flagrante de la hiérarchie des normes que ne désavouerait pas la loi travail ; enfin parce que vous y dites sans ambiguïté aucune ce que notre organisation dénonce depuis la parution du décret 2014-940 du 20 août 2014, à savoir que nous sommes désormais astreints à un service annuel de 1607 heures, et que le caractère dérogatoire des décrets de 1950 est bien mort et entermé, mais nous ne l'acceptons toujours pas et nous exigeons le retour à la version antérieure de nos statuts.

Monsieur le Recteur, Force Ouvrière vous demande de retirer la circulaire du 18 mai 2016.

Pour la FneC-FP-FO,
Mostafa Boulil

Quelques informations en provenance du CTA :

Au cours de ce CTA, le Recteur a annoncé de nouvelles journées de « formation-formatage » J6, J7 et J8, à destination des professeurs de collège. Elles devraient essentiellement porter sur la formation au numérique. La plupart de ces réunions devraient se tenir des mercredis après-midi.

- Le mercredi 19 octobre, jour des vacances de la Toussaint : matinée banalisée et après-midi travaillé : formation conjointe avec les professeurs des écoles,
- Un mercredi après-midi (avant ou après les vacances de la Toussaint) : formation regroupant éventuellement plusieurs établissements,
- Deux demi-journées disciplinaires ou interdisciplinaires, organisées au choix des établissements (il faut s'attendre à ce que les chefs d'établissement privilégient là encore le mercredi après midi plutôt que de banaliser deux demi-journées...).

En clair, on voit les effets concrets du décret du 20 août 2014 : une augmentation scandaleuse du temps de travail et de présence en établissement. Ces réunions viendront s'ajouter à toutes celles organisées localement pour la mise en place et le suivi des EPI et de l'AP.

- **Non aux formations-formatage !**
- **Abrogation de la réforme du collège !**
- **Abrogation du décret du 20 août 2014 – retour aux décrets de 1950 !**

Bretons, votre avenir est dans le cochon ! ... Ou dans le poisson...

Exemple de partenariat public-privé qui se développe dans l'Education Nationale et dans notre académie en particulier : la création des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ).

Que sont les Campus des Métiers ?

Voici la définition qu'en donne le Ministère : « les Campus des Métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. »

En clair, il s'agit d'un partenariat étroit entre les établissements publics (Lycées Professionnels et Technologiques) et les entreprises locales appartenant toutes à un même secteur d'activité. Le deuxième Campus des Métiers à voir le jour en Finistère est, sans surprise, en lien avec l'agroalimentaire (le premier, adossé au Lycée Lesven de Brest, était en lien avec les métiers de la mer). Il est adossé au lycée Chaptal de Quimper, en partenariat avec le pôle de compétitivité Valorial, « l'aliment de demain », qui regroupe des laboratoires de recherche et des industriels de la filière agroalimentaire (Bigard, Hénaff, Larzull, Tipiak, Doux, Guyader, Saupiquet...)

La vocation des Campus des Métiers, toujours selon la présentation officielle, est de « proposer une offre de formation répondant aux besoins en main d'œuvre des entreprises du bassin. Cette offre de formation doit pouvoir s'adapter en continu aux besoins des entreprises sur l'ensemble de la filière.

Le développement des Campus des

Métiers est prévu par la loi de la refondation et constitue un levier pour augmenter le niveau de qualification. »

Autrement dit, dans le cadre de la loi de territorialisation Peillon, il y a la volonté d'adapter la formation proposée aux élèves aux besoins du patronat local.

A quand un Bac Pro Hénaff ?

Concrètement, donc, l'Etat va, à terme, instituer un appauvrissement de l'offre de formation dans les Lycées Technologiques et Professionnels. Les élèves devront choisir leur formation parmi celles satisfaisant aux besoins des entreprises locales, ou partir se former ailleurs. La formation, pour obtenir un Bac Professionnel par exemple, pourra être mixte : commencée sous statut scolaire, elle pourra se poursuivre par voie d'apprentissage dans l'une des entreprises partenaires. Le patronat retrouvera ainsi la mainmise perdue sur la formation professionnelle. D'ici à ce que les entreprises locales déterminent elles-mêmes les référentiels de compétences sur lesquels les élèves seront formés, et certifiés « localement », il n'y a qu'un pas... Les professeurs de Lycées Professionnels n'auront bientôt plus pour mission que de fournir de la main d'œuvre immédiatement exploitable dans un bassin d'emploi déterminé.

Une menace pour le statut des PLP :

L'avenir des Lycées Professionnels et des PLP est bien sûr directement menacé par ces partenariats public-privé : la volonté gouvernementale est là d'en finir avec le statut de fonctionnaires d'Etat des PLP. Passer les Lycées Professionnels et les PLP sous la coupe des régions, les territorialiser, renforcer la place

prise par les entreprises locales, c'est évidemment, pour l'Etat, faire des économies.

Défendre le statut de fonctionnaire d'Etat des PLP, c'est défendre l'existence des LP et les droits des élèves en matière d'instruction générale et professionnelle.

Tout est lié :

Les élèves ont le droit de suivre une formation professionnelle diplômante dans un établissement public de formation professionnelle initiale et laïque sous statut scolaire. L'obtention d'un diplôme national validé par les branches professionnelles est une garantie de reconnaissance de qualification.

Celle-ci permet l'accès à un emploi identifié, à une rémunération fixée par les conventions collectives et est reconnue sur l'ensemble du territoire. La destruction programmée de la filière professionnelle est à mettre en lien avec la Réforme El-Khomri du Code du Travail. La loi Travail détruit les conventions collectives qui reconnaissent les diplômes nationaux ; s'il n'y a plus de conventions collectives, alors rien n'empêche la substitution des diplômes nationaux par des « certifications locales » validées par les entreprises du bassin d'emploi.

Le syndicat FO combattra cette nouvelle application de la loi de refondation (Peillon) de 2013, contre laquelle il a voté, comme il combat pour l'abrogation de la réforme du collège, l'abrogation du décret Hamon d'août 2014 et contre la réforme du lycée annoncée, autres applications concrètes de cette loi.

Valérie Plouchard - PLP

CHSCT Départemental

Compte-rendu du Comité Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail du 21 juin 2016

Le CHSCT qui s'est tenu le 21 juin a mis à mal l'administration. En effet, dans l'unité, les organisations syndicales qui y siègent (FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD) ont, à deux reprises, suspendu la séance et demandé à l'Inspectrice d'Académie de diligenter avant la fin d'année une enquête du CHSCT à l'école Kerhallet de Brest et au collège de Plouescat.

A l'école de Kerhallet, pas une semaine ne passe sans que les enseignantes ne soient victimes d'agressions verbales ou physiques ou qu'il n'y ait d'intrusions dans les locaux.

Au Collège de Plouescat, le personnel, via le *registre santé et sécurité au travail*, a attiré l'attention de l'IA sur son exposition, depuis de nombreuses années, à de très fortes émanations de radon et à l'amiante. Une demande écrite d'une enquête du CHSCT émanant des organisations syndicales a été adressée à l'Inspectrice d'Académie le 29 juin. A ce jour elle n'a pas encore répondu.

FO a réitéré sa demande de mise en place de fiches d'exposition à l'amiante pour tous les personnels. La réponse de l'administration, qui dit suivre un « échantillonnage de collègues considérés comme population à risque », est une aberration. Tout collègue, dans quelque établissement qu'il soit, doit pouvoir, s'il se sait exposé à l'amiante, remplir une fiche afin de faire reconnaître une éventuelle maladie professionnelle liée à cette exposition. Les collègues de Plouescat, pourtant exposés, n'ont pas eu le privilège de faire partie de l'échantillonnage !

FO est également intervenue pour demander à l'IA de donner des moyens en heures postes au collège Kerhallet où la situation ne cesse de se dégrader, des moyens pour dédoubler les heures de cours. La réponse de l'Inspectrice, qui a proposé aux collègues un « accompagnement par un Inspecteur et le renforcement du travail en réseau », est scandaleuse.

De même, FO a de nouveau fait part à l'administration des revendications du personnel du Lycée Lesven de Brest qui demande des moyens Vie Scolaire afin d'assurer pleinement la sécurité de tous.

Valérie Plouchard, représentante FO au CHSCTD29

Déclaration de la FNEC FP FO au Comité Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail du 21 juin 2016

Les accords de Bercy, que FO n'a pas signés, promettaient un « dialogue social rénové ». En réalité, ce gouvernement n'a jamais eu l'intention de dialoguer. Il reste sourd à toutes les revendications et ne connaît que la violence en réponse aux salariés qui se battent pour le retrait de la loi Travail, qui se battent pour le maintien de leur outil de travail.

C'est bien une même logique qui lie la réforme du code du travail et les réformes en cours dans l'Education Nationale : détruire toute protection collective, casser tout cadre national protecteur et contraindre les salariés à une défense individuelle et à une négociation locale. Une même logique, un même objectif : atomiser, éparpiller, « uberiser » pour rendre l'action collective impossible et soumettre le salarié aux impératifs de l'austérité, aux lois du patronat.

Ce gouvernement reste sourd aux revendications des personnels qui s'opposent à la réforme des collèges car ils savent qu'elle est aussi un instrument de destruction de leurs droits et synonyme d'une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. Plus que jamais, dans l'unité intersyndicale, nous demandons l'abrogation de la réforme du collège et le retrait du projet de loi Travail.

Partout dans les établissements du premier et du second degré les personnels sont exaspérés par la politique d'austérité qui ampute les moyens donnés aux établissements et les tensions ne cessent de s'accroître. Les pressions, les formes de harcèlement se multiplient, la politique managériale est à l'œuvre. Tout cela a pour conséquence une multiplication des arrêts maladies en lien direct avec la dégradation des conditions de

travail des personnels. Le collège Jules Ferry de Quimperlé, celui de Scaër, le collège et l'école de Kerhallet, la SEP de l'Elorn en sont quelques exemples criants.

Que faut-il aux personnels pour retrouver de bonnes conditions de travail ? Des moyens tout simplement, des moyens en postes statutaires. Aujourd'hui, Madame l'Inspectrice d'Académie, il vous revient de réclamer ces moyens auprès du rectorat, des moyens d'heures d'enseignement, des moyens en vie scolaire, des moyens pour reconduire les contrats des personnels AVS et AESH et octroyer un CDI à ceux qui remplissent les conditions, des moyens en postes administratifs.

Les personnels rencontrés lors des visites du CHSCT vous demandent de répondre à leurs revendications :

restitution du poste de CPE et moyens supplémentaires en vie scolaire au Lycée Lesven de Brest, restitution du poste d'EVS à l'école Curie de Châteaulin.

Concernant les fiches des *registres santé sécurité au travail et danger grave et imminent*, nous vous demandons de faire en sorte que le CHSCT ait connaissance des inscriptions qui y sont consignées.

Dans ces fiches, des personnels vous interpellent sur le risque d'exposition au radon et à l'amiante. Concernant

ce risque, La FNEC FP FO vous rappelle les obligations précises des chefs de service inscrites dans les circulaires de juillet et août 2015 et la nécessité d'établir des fiches individuelles d'exposition à l'amiante.

Au collège Jules Ferry de Quimperlé, un collègue agent est contraint par le chef d'établissement de faire la plonge, de s'occuper de la vaisselle alors qu'il est atteint d'une pathologie incompatible avec ces activités. Si cela relève du CHSCT du Conseil départemental, il y a néanmoins urgence à réagir pour la santé des personnels

de l'Education Nationale et des usagers.

En ce qui concerne les Plans Particuliers de mise en sûreté, selon Force Ouvrière, dans la mesure où les plans communaux de sauvegarde relèvent de la responsabilité des maires, il ne saurait y avoir une obligation pour les directeurs d'école et les chefs d'établissement de les élaborer. Force Ouvrière revendique le strict respect du code de la sécurité intérieure et l'abandon des Plans Particuliers de mise en sûreté.

Réemploi des AVS !

Les organisations syndicales FO, CGT, FSU, SUD et deux représentantes du collectif brestois des AVS-AESH ont été reçues en audience pour la défense des AVS-AESH le 22 juin par l'Inspectrice d'Académie du Finistère.

Une pétition qui a recueilli 2500 signatures de collègues AVS-AESH, d'enseignants, de parents, d'élèves et d'élus lui a été remise. En premier lieu cette pétition revendique le réemploi de tous les collègues AVS-AESH qui le souhaitent.

L'Inspectrice annonce que sur 1300 CUI, 27 n'ont pas été renouvelés suite à une évaluation défavorable. Il y a actuellement 293 AESH équivalent temps plein. L'académie de Rennes a été dotée de 488 équivalent temps plein cette année pour la transformation des AVS-Contrat Unique d'Insertion en contrats AESH. On est donc loin du compte en termes de réemploi des collègues!

Réponse cynique de l'Inspectrice : « les personnes qui perdent leur emploi dans l'EN ne sont pas dans une situation pire que celles qui le perdent dans d'autres métiers, comme les caissières. »

Sur le respect des contrats, la délégation demande qu'une note de service soit adressée aux chefs d'établissement rappelant les missions des personnels et le respect des contrats. Sur le problème de l'absence de formation qualifiante, il n'y a selon l'Inspectrice qu'un besoin de « formation d'adaptation à l'emploi ». Cynisme encore dans la réponse : « c'est comme ça dans tous les métiers et il n'y a pas de raison que ça change ».

La délégation demande à l'Inspectrice de rappeler aux chefs d'établissement qu'il ne peut y avoir d'interprétations variables dans les contrats d'AVS. Rappelons qu'une audience FO, CGT, FSU à l'Harteloire le 6 juin concernait le fait que des collègues AEHS étaient utilisés à des tâches administratives alors que leur contrat ne prévoit que l'accompagnement d'élèves en situation de handicap. La direction de l'établissement envisageant même de les employer à tout faire jusqu'au 21 juillet ! Mais voilà comment l'Inspectrice considère le droit des AVS : « il est difficile de travailler avec des personnes qui refusent ce qu'on leur demande ». Tout est bon pour se débarrasser des collègues qui ne demandent que le respect de leur contrat ! Les revendications demeurent : un vrai statut, un vrai salaire !

Valérie Plouchard

L'école pour tous, Ou quand l'école devient une entreprise...

En 2000 à Dakar, le projet « Éducation pour tous » visant à améliorer l'accès à l'éducation en 6 points est adopté par 164 pays.

Toujours en 2000, le deuxième objectif de la déclaration du Millénaire de l'ONU, signée le 8 septembre à New York, vise à ce que tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, puissent bénéficier d'ici 2015 d'un cycle complet d'études primaires.

Nous sommes en 2016. Les objectifs sont-ils atteints ? Vérifions !

Douze ans après ces signatures, il reste dans le monde 121 000 000 d'enfants de moins de 16 ans non scolarisés. D'après l'ONU, en 2012, les enfants les plus pauvres ont quatre fois moins de chance d'être scolarisés.

Alors, pour éduquer en masse, les gouvernants des pays mondialisés ont trouvé « la solution » : la privatisation de l'enseignement, la Sainte Concurrence public-privé !

D'après l'IFC (International Finance Corporation), le marché de l'éducation dans le monde représente quelques euros... Quelques centaines seulement... Centaines de milliards...

Il représente 380 000 000 000 €.

Il y a bien longtemps que ce marché est convoité... *Pearson*, le leader mondial de l'éducation privée (présent en France depuis 1972) a réalisé en 2014 un chiffre d'affaire frôlant les 7 milliards d'euros, dont plus de la moitié en Amérique du Nord.

Jetons un œil aux pratiques de ces entreprises : les enseignants sont

recrutés sur entretien, les manuels scolaires sont rédigés et publiés en interne, et pour les pays les plus défavorisés, les élèves ont au poignet un bracelet électronique permettant de contrôler les paiements des parents. Mais attention : bracelets qui clignotent = défauts de paiement = exclusions !

Mais ces entreprises privées spécialistes de l'éducation sont aussi directement en lien avec les gouvernements des pays développés dans lesquels se multiplient des partenariats public-privé en matière d'éducation. C'est le cas aux Etats Unis, avec les charter schools : écoles privées à financement public qui fleurissent dans les quartiers sensibles. Le proviseur, véritable manager d'entreprise, a tout pouvoir pour recruter et licencier les professeurs, déterminer les contenus d'enseignement, trouver des fonds supplémentaires pour assurer la bonne santé financière de l'école.

« Pas de danger, tout est sous contrôle des gouvernants ! » nous dit-on. Mais que se passe-t-il quand les entreprises font faillite ? Au Danemark, le dépôt de bilan d'une de ces sociétés (*John Bauer*) a laissé le soin au gouvernement de rescolariser d'urgence plus de 10 000 élèves, et a gonflé les chiffres du chômage d'un millier d'enseignants.

« Ce sont des entreprises comme les autres, ça peut arriver ! » nous dit-on.

Comme toutes les entreprises, elles doivent par définition dégager des bénéfices. Que se passe-t-il lorsque la rentabilité n'est plus au rendez-vous ? Rien de plus simple, il suffit de rééquilibrer les dépenses et de trancher dans les moyens pédagogiques ! La Suède, depuis les années 1990, a mis en place les *Friskol*, des

écoles privées entièrement gratuites. C'est bien l'état qui finance la scolarité des élèves, par des subventions allouées directement aux écoles, mais les *Friskol* sont gérées par des entreprises privées, ou des fondations. Et leur but est bien de gagner de l'argent sur le dos des élèves. Des études ont montré que par mesures d'économie les *Friskol* embauchaient non seulement moins de salariés mais aussi des enseignants moins qualifiés. Le niveau des élèves suédois n'a pas tardé à faire les frais de cette politique : il s'est écroulé.

Maintenant, souvenez-vous de ces réformes contre lesquelles nous sommes descendus dans la rue, ces réformes qui libéralisent tout. Tous les secteurs sont touchés par l'externalisation, par la privatisation, les partenariats public-privé, des hôpitaux aux services judiciaires en passant par l'éducation.

Peut-on vraiment laisser nos écoles et autres services publics aux mains des entreprises et des marchés ? Nos dirigeants, eux, pour 380 000 000 000 € sont prêts à le faire rien que pour le seul domaine de l'éducation. Oui, ils sont prêts, comme en Suède ou aux Etats-Unis, à laisser l'éducation aux mains des banques et des marchés. A l'heure des lois Macron, El Kohmri, de la réforme des collèges 2016, les conditions de la concurrence sont réunies pour enclencher la privatisation du système éducatif.

Mais nous, enseignants, nous le savons : l'éducation est le fondement de notre démocratie.

Ne les laissons pas faire et continuons d'*Instruire* !

Alan Kelai

FO LYCEES ET COLLEGES

5, rue de l'Observatoire – 29200 BREST

Tél. UD : 02 98 44 15 67

Tél. direct lycées collèges : 02 98 44 64 02

Mail : snfolc29@orange.fr

PERMANENCES

UD DE BREST Marianne Trégourès / Gaëlle Mouchel / Thierry Page Le Mercredi de 14H00 à 17H30	UL DE QUIMPER - 5 allée Piriou Morgane Le Gall / Valérie Plouchard Le Lundi de 16H30 à 18H30
--	---

A tout moment en dehors de ces heures un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où l'on peut être joint) ou par courrier électronique

En cas de nécessité vous pouvez joindre un membre du secrétariat départemental en dehors des heures de permanence.

Marianne : 06 28 28 78 59 - Gaëlle : 06 11 29 82 19 - Valérie : 06 29 05 98 63

COTISATION 2015-2016 Syndicat du Finistère

NOM et prénom : Nom de J.F. :

Date de naissance : Téléphone :

ADRESSE :

MEL :

Je souhaite recevoir régulièrement des documents syndicaux par courrier électronique : OUI NON

ETABLISSEMENT :

GRADE : ECHELON : DISCIPLINE :

Indiquez clairement si vous êtes en ZR, en congé (lequel), à temps partiel (quotité), stagiaire (de quel type) :

Étiez-vous déjà syndiqué l'année précédente ? Oui Non

Professeurs - CPE - COP	3	4	5	6	7	8	9	10	11
AGREGEH.C.-CH.SUP.		308.20	323.23	346.80					
AGREGE	188.10	203.90	218.10	233.50	250	269.40	288.9	308.20	323.20
BI-ADMISSIBLE	165.60	177.30	184.60	196.80	207.40	230.40	241.10	259.10	271
HORS-CL.(PLP2-CERT-P.EPS-CPE-COP)		252.90	273.70	297.70	308.20				
CERTIFIE-PLP2-CPE-COP-P.EPS	156	163.70	172.80	183.90	194.80	209.10	223.30	240.90	259.10
MI-SE	91.20	VACATAIRE-ASEN-CUI			45.70	STAGIAIRE non reclassé			68.80
CONTRACTUEL	Catégorie 1		121.40	Catégorie 2		103	Catégorie 3		92.80
	1	2	3	4	5	6	7	8	
MA1	113.40	122.80	129	137.30	145.70	154	162.30	167.50	
MA2	103	108.20	114.40	119.60	125.90	129	137.30	147.70	
MA3	73.80	83.20	87.40	103	109.20	116.50	121.70	125.90	

La cotisation est payable à l'ordre de *FO Lycées et Collèges 29* et à adresser au syndicat départemental :

FO Lycées et Collèges
5, rue de l'Observatoire
29200 Brest.

La cotisation vaut pour une année, de date à date ; elle est payable en plusieurs chèques.

Les **STAGIAIRES** payent à leur ancien échelon tant qu'ils ne sont pas reclassés.

Les **RETRAITÉS** payent 50% de la cotisation du dernier échelon d'activité.

Les collègues en **CONGÉ** sans solde ou au **CHÔMAGE** payent 26 €.

Les collègues à **TEMPS PARTIEL** payent selon leur quotité. .